



Volet hospitalier

- Faire un rappel aux équipes **la disponibilité des outils cliniques**:
 - La technique d'hygiène des mains et les 4 moments d'hygiène des mains et sur le port adéquat des gants.
 - Le port et retrait de l'équipement de protection individuelle.
 - La manipulation sécuritaire d'objets piquant-tranchant et des déchets médicaux ou biomédicaux.
 - Les aide-mémoires et algorithmes décisionnels pour les mesures et précautions.
 - Respecter les règles des «Utilités souillées» telles que : garder la porte fermée, aucun aliment ou substance comestible ni matériel de soins n'est autorisé. L'affiche des règles à respecter pour éviter la contamination croisée « [CPAFV-013](#) ».
- Lors de précautions additionnelles :
 - Se référer aux affiches de précautions additionnelles CIUSSS ([CP-AFH-010](#)). Les informations doivent être consignées au dossier de l'utilisateur.
 - Les usagers/familles/visiteurs doivent être informés de la raison de l'isolement et des précautions à prendre et de l'importance de l'hygiène des mains. Au besoin, demander la collaboration des conseillères du Service de prévention et contrôle des infections.
 - Le dépliant: Isolement préventif BGNPC ([CP-DSP-001](#)) est disponible sur Intranet.

Contact:



**Isabelle Tremblay, coordonnatrice du
programme prévention et contrôle des
infections**

(514) 252-3400 poste 3170

Isabelle.tremblay.lteas@ssss.gouv.qc.ca



AMÉLIORATION CONTINUE

— À retenir —



La qualité:

*le pouvoir de chaque
geste au quotidien*

Cycle 2023-2027



Volet hospitalier

- Unités en éclosion :
 - Faire un rappel des mesures en place aux membres du personnel, aux médecins, aux résidents/stagiaires, aux usagers et leur famille et aux bénévoles.
 - Mettre les affiches haute surveillance ou éclosion à des endroits bien visibles.
- Les procédures de désinfection, de rehaussement lors d'éclosion ou de désinfection terminale sont connues et disponibles par l'équipe d'hygiène-salubrité.
- S'assurer de la disponibilité des distributeurs de solution hydroalcoolique.
- Afficher et discuter des statistiques d'audits d'hygiène des mains avec vos équipes.
- Veiller à ce que les nouveaux employés suivent la formation obligatoire sur l'ENA 13331 dans les trois semaines après l'entrée en fonction. (1h15). Cette formation est également fortement recommandée pour tous les employés.
- Rappeler l'importance de désinfecter les petits équipements partagés après chaque utilisation.
- Garder la porte du local d'entreposage d'hygiène et salubrité fermée.
- Les équipes font une évaluation des usagers afin de déterminer s'il faut prendre des précautions additionnelles, selon l'évaluation du risque au point de service.

Comment en savoir plus?

Vos équipes de conseillères en prévention et contrôle des infections.



Contact:

**Isabelle Tremblay, coordonnatrice du
programme prévention et contrôle des
infections**

(514) 252-3400 poste 3170

Isabelle.tremblay.lteas@ssss.gouv.qc.ca

Prévention et contrôle des infections

Mai 2024 | Parution 02

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec

